



Detention provisoire

Par **nadiatheer**, le **05/07/2020** à **12:36**

bonjour,ma compagne a été mise en garde à vue le jeudi 18/06/2020,elle a fait environ 48h,puis a été conduite a nime la ou elle a été mise en detention provisoire,les faits ont été dus a une dispute sous alcool,et ma compagne a prit peur et ma piquer en bas du dos avec un petit couteau,j'ai voulu lui retirer le couteau mais elle est très mince et a été entraînée avec et ça ma piquer au sein gauche.jai eu 3 jour itt,je n'ai pas déposé plainte,et j'ai écrit une lettre précisant que cete a cause de moi,car sous alcool je suis très possessive,ma compagne n'a pas de casier judiciaire,elle a de grave problèmes de santé surtout au pancreas,son avocate a rendez vous au tribunal ce mardi 7/07/2020,pensez vous qu'elle puisse sortir en attendant le jugement qui aura lieu le 29 juillet?jai même proposer de partir un moment dans le pas de calais pour quelle puisse aller chez sa mère qui habite dans le sud.ma compagne fait aussi de l'anorexie et de l'épilepsie.je vous remerci d'avance,cordialement.nadiatheer1@gmail.com